

Évaluation de la recherche et découvrabilité des contenus scientifiques en français

Émilie Paquin

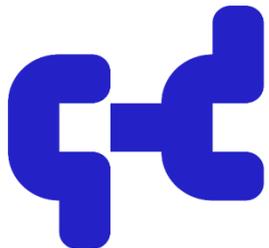
Julie Francoeur

Vincent Larivière

emilie.paquin@umontreal.ca

julie.francoeur@umontreal.ca

vincent.lariviere@umontreal.ca



Chaire de recherche du Québec
Découvrabilité des contenus
scientifiques en français

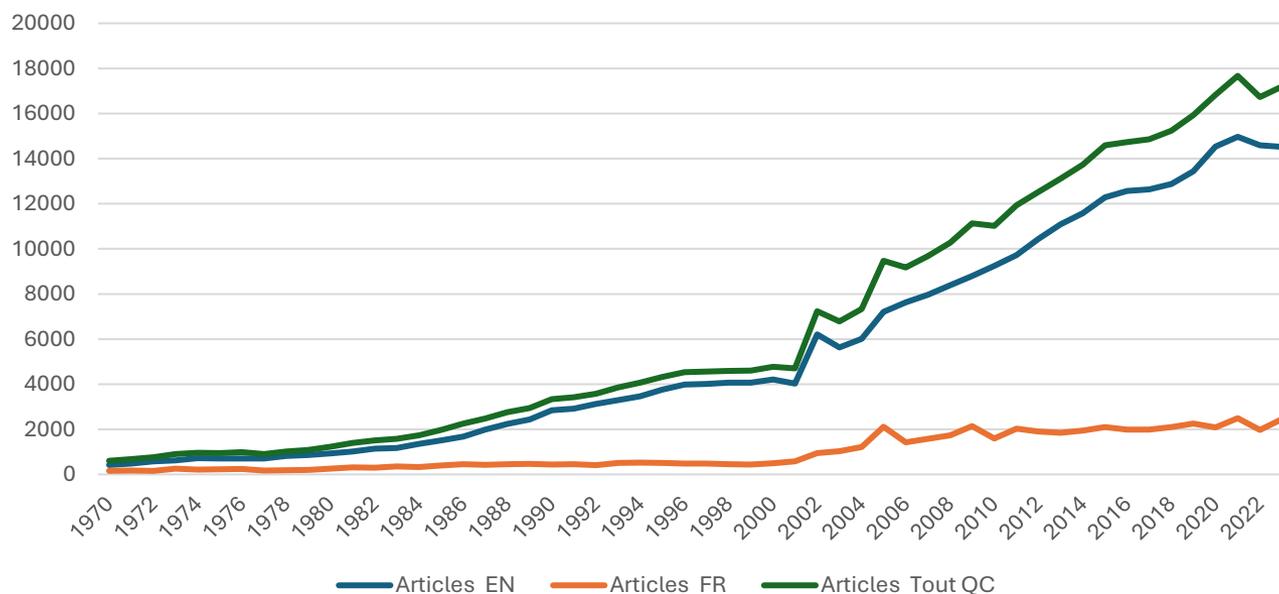
Plan

1. État de la publication en français dans les universités québécoises
 - Légère hausse, stagnation et inexistance
2. Évaluation de la recherche
 - Système d'évaluation au Québec
 - Enjeux et défis
3. Conclusions



État de la publication en français dans les universités québécoises

Évolution du nombre d'articles publiés en français et en anglais dans les universités francophones du Québec



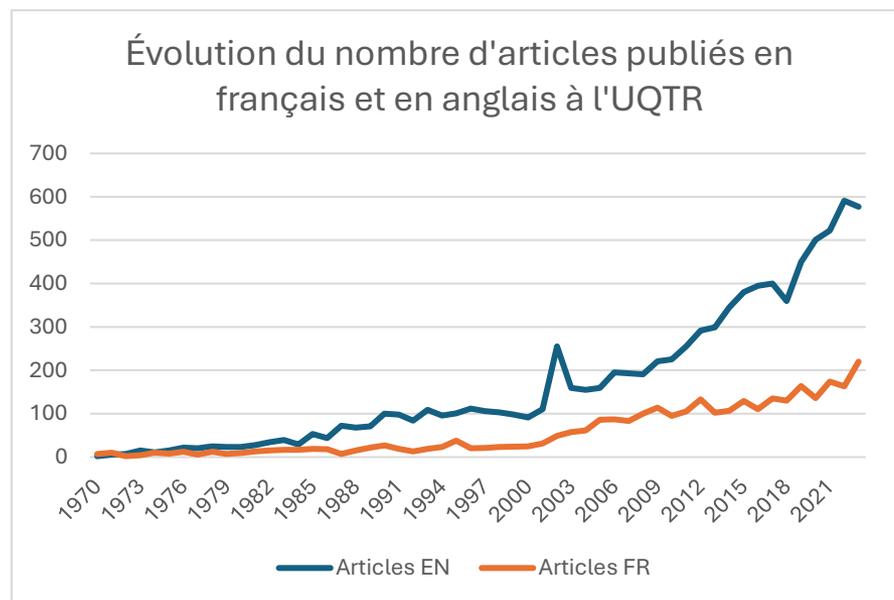
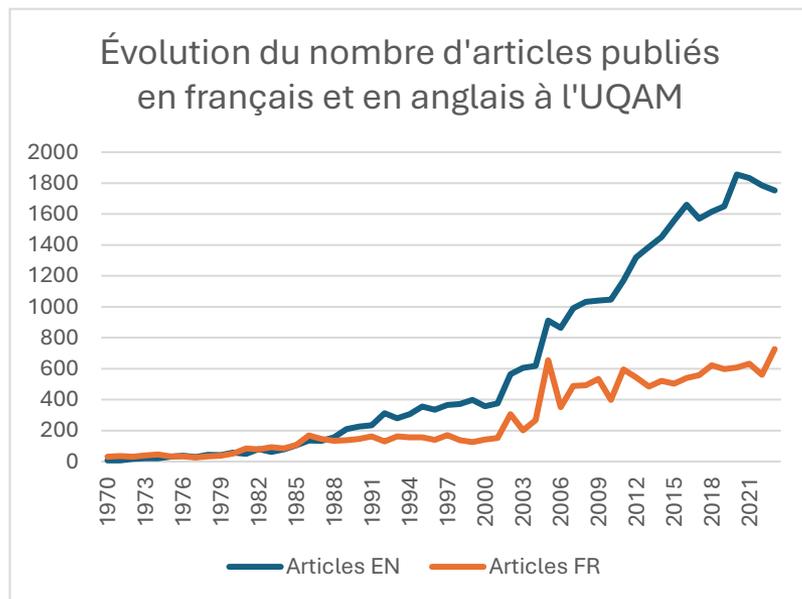
Diminution relative du nombre d'articles scientifiques en français au Québec

	EN (N)	EN (%)	FR (N)	FR (%)	Total
1970	419	72,5 %	159	27,5 %	578
1980	933	78,6 %	254	21,4 %	1187
1990	2842	86,5 %	442	13,5 %	3284
2000	4208	89,5 %	493	10,5 %	4701
2010	9252	85,3 %	1591	14,7 %	10843
2020	14536	87,5 %	2080	12,5 %	16616



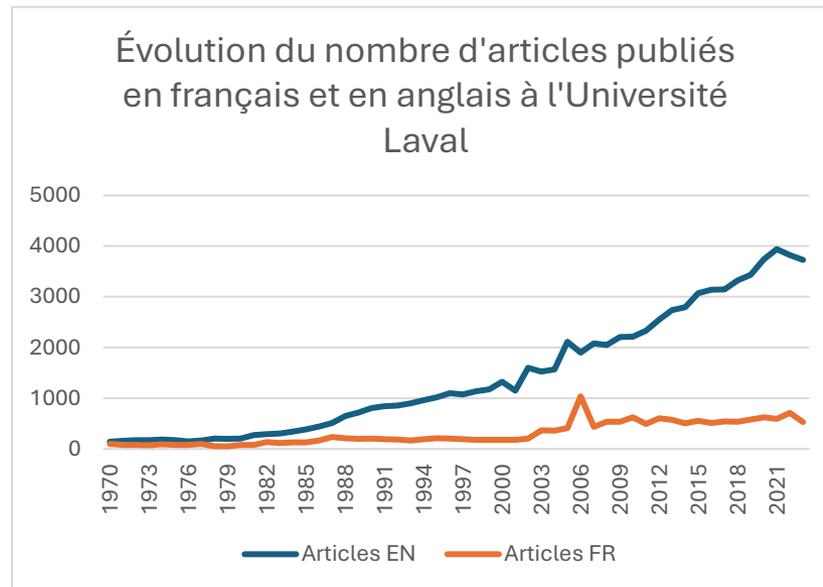
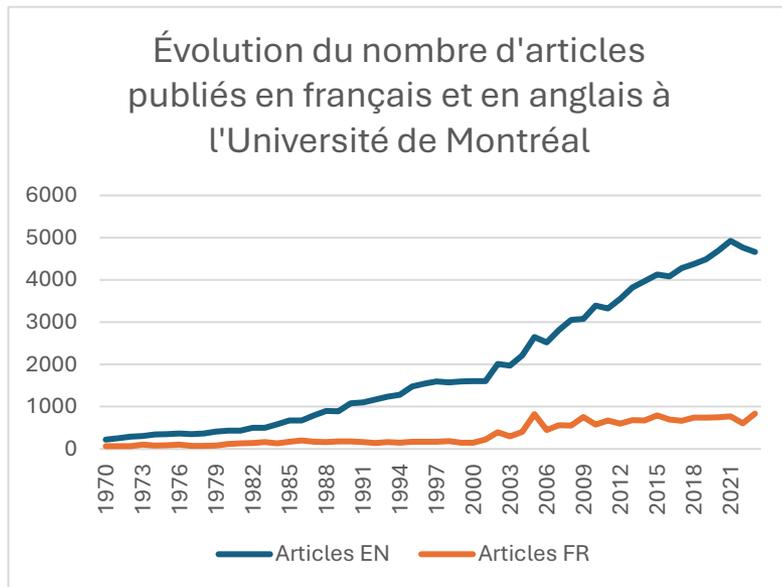
Légère hausse

■ Dans les établissements plutôt orientés SHS



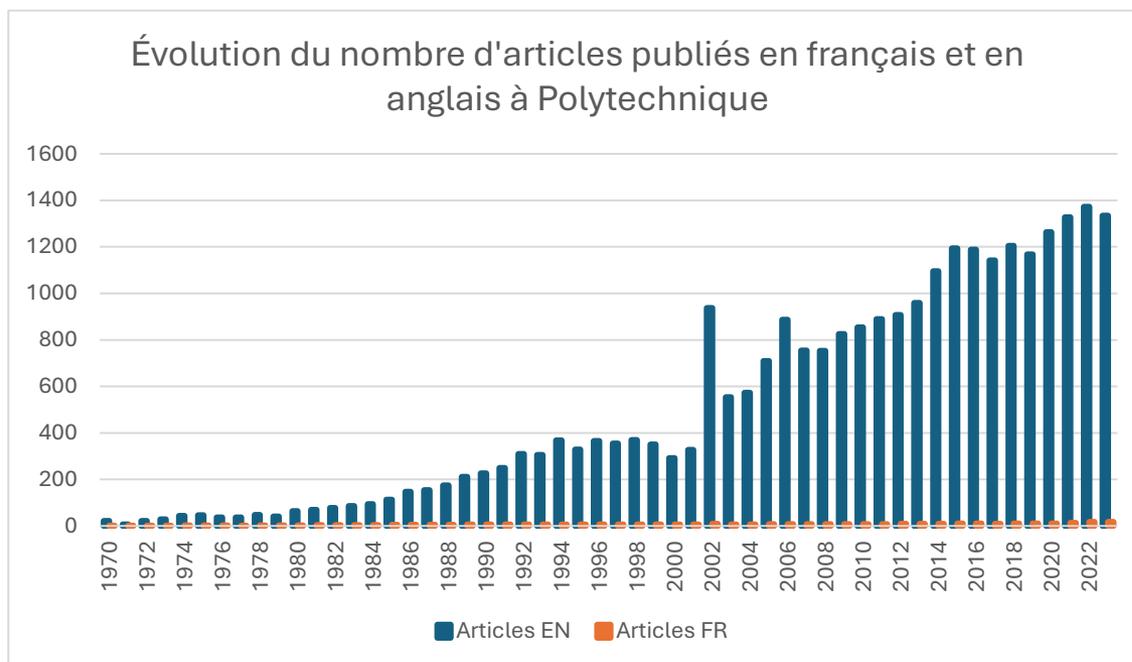
Stagnation

- Dans les universités ayant une faculté de médecine et une offre de cours importante en SHS

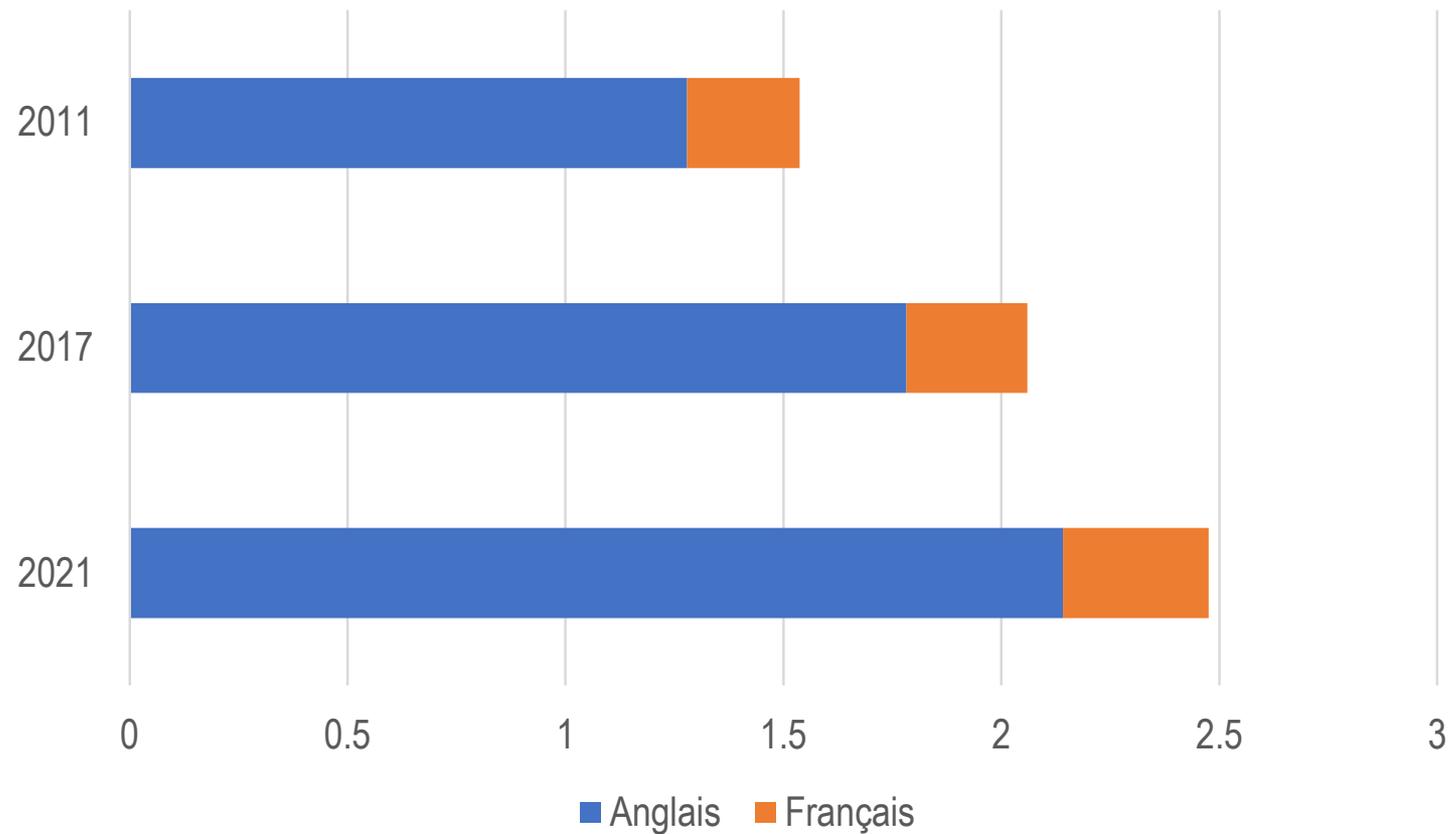


Inexistence

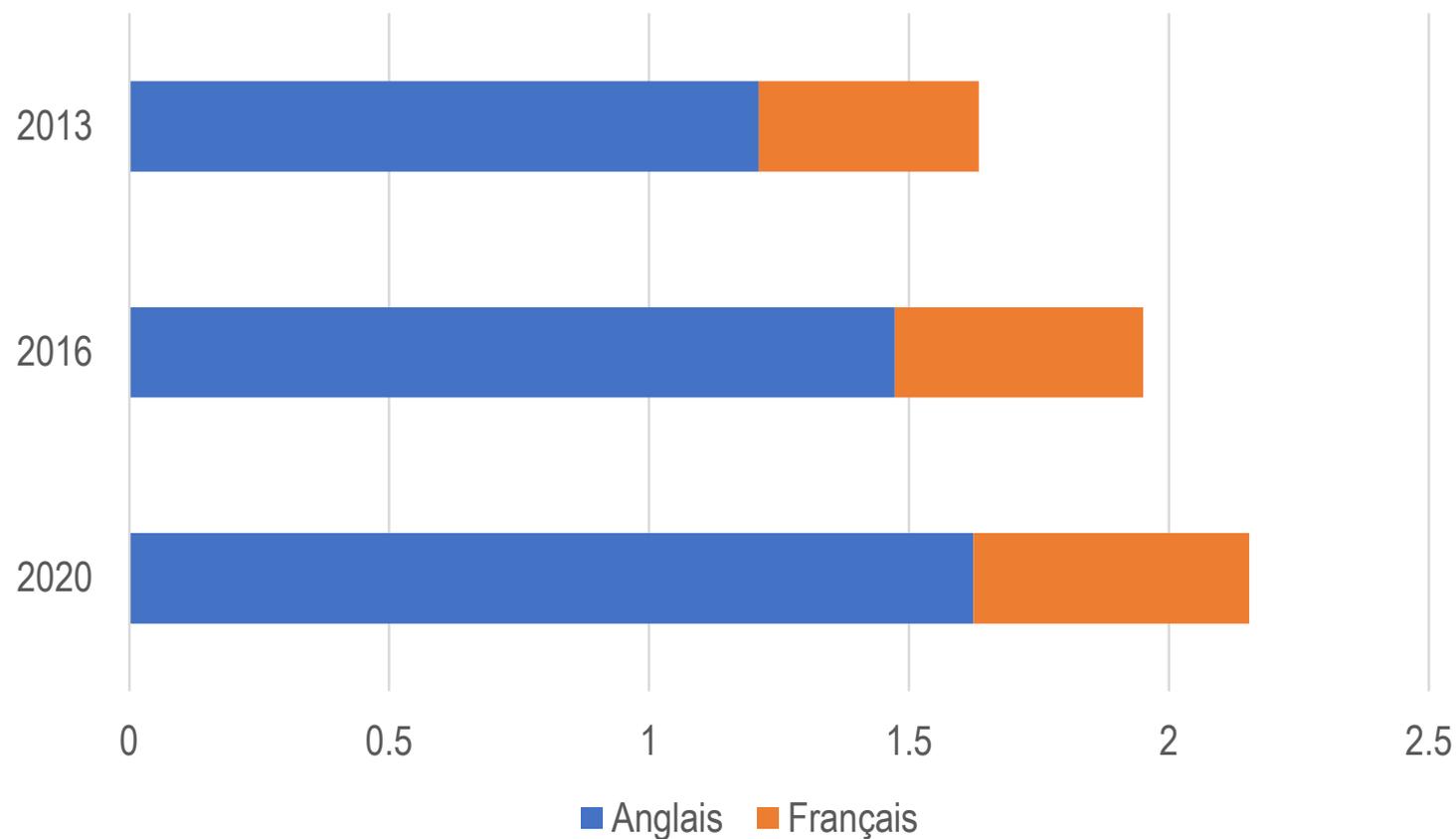
■ Dans les établissements de génie



La production par prof (UdeM)



La production par prof (UQAM)



Évaluation de la recherche et politiques institutionnelles

- À l'échelle internationale,
- et dans la plupart des disciplines,
- les chercheuses et chercheurs ressentent une forte pression à publier en anglais, et ce, même lorsque le cadre légal et réglementaire ne l'exige pas formellement.



Évaluation de la recherche et politiques institutionnelles

- **Au Québec, trois lois balisent l'évaluation de la recherche et l'usage de la langue française dans les universités :**
 - La Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire;
 - La Loi sur l'autonomie des universités;
 - La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (Charte de la langue française).



Évaluation de la recherche et politiques institutionnelles

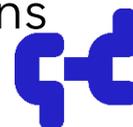
- **Afin de mieux comprendre le cadre légal entourant l'évaluation de la recherche, nous avons identifié :**
 - La mention du français en recherche dans les politiques linguistiques d'un échantillon d'universités francophones québécoises;
 - Les directives concernant le choix de la langue d'étude (mémoire et thèses) établies dans les règlements des études supérieures;
 - Les critères d'évaluation du travail de recherche des professeurs, tels qu'officialisés dans les conventions collectives;
 - Les critères d'octroi de financement par les organismes subventionnaires publics.



Politiques linguistiques des universités québécoises

■ Des politiques qui encouragent, promeuvent et favorisent :

- L'UQTR, UQO, UQAR et UQAC « encouragent » les membres du corps professoral à diffuser les résultats de leurs travaux en français. L'UQAT « attache la plus haute importance à l'usage du français, langue officielle du Québec »;
- L'UdeM « encourage » les chercheuses et chercheurs à accompagner leur texte d'un résumé substantiel en français, l'UdeS « favorise » la diffusion de la recherche en français et l'accroissement de la terminologie scientifique en français;
- L'UQAM « incite fortement » à diffuser les résultats de la recherche « prioritairement en français », à les accompagner d'un résumé et « encourage » ses membres à s'engager dans les revues scientifiques francophones.



Les études supérieures

- Des règlements qui stipulent que les mémoires et thèses doivent être rédigés et soutenus en français.
 - La personne doyenne (UQTR, UQO, UdeM) peut « autoriser » la rédaction dans une autre langue, suivant la recommandation de la direction de recherche (UQAT, ULaval) ou si les études antérieures de la personne étudiante ou les objectifs du programme (ou ceux de la recherche) le justifient (UdeM);
 - La personne doyenne (UdeM) peut également « obliger » une personne étudiante à présenter son travail une autre langue que le français, « lorsqu'[elle] estime que les études de ce[tte] derni[ère] dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent ».



Les conventions collectives

- Généralement décentralisés, établis en assemblée départementale, de façon collégiale, révisés sur une base périodique, à intervalle variable selon les établissements.
- L'UdeM semble avoir la convention collective plus prescriptive. L'évaluation y est faite :
 - « en fonction du contexte général de la recherche dans [la] discipline » des chercheuses et chercheurs;
 - en considérant « son état de développement » au sein de l'Université;
 - selon des critères de qualité – nouveauté, originalité, créativité, innovation, valeur artistique, pratique professionnelle associée, méthodologie utilisée – et sur des critères de quantité.



Les conventions collectives

- « une partie importante de l'évaluation de l'activité de recherche doit porter sur le rendement en recherche » en fonction « en fonction du contexte général de la recherche dans [la] discipline »;
- « un travail de recherche d'une très grande qualité pourra être jugé équivalent à plusieurs travaux de recherche valable mais de qualité moindre », bien que « dans la majorité des secteurs de l'Université, une production satisfaisante de recherche est difficilement concevable sans l'atteinte d'un seuil quantitatif »;
- « les citations peuvent être utilisées 'avec discernement' comme source d'information sur la qualité de la recherche. »



Les conventions collectives

- L'UQO précise également que l'évaluation de l'activité de recherche doit se faire sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs, sans préciser la nature de ces critères ni leur méthode de pondération.
- L'UQAT mentionne que l'évaluation « doit tenir compte de l'évolution de la carrière du professeur, des opinions émises par les étudiants et les autres professeurs de son département, en regard des critères prévus aux présentes, des politiques définies par le département et du travail effectué par chaque professeur concerné, suivant la procédure [déterminée par le département] ».



Les conseils subventionnaires

- **Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec**
 - aucune mention directe de la langue ne renvoie aux conditions d'octroi de l'aide financière ni à la reddition de compte (publication dans certaines revues, etc.).
 - « les formulaires de prédemande et de demande de financement doivent être remplis en français », bien que les documents joints peuvent [...] être rédigés en français ou en anglais.
- **Informations additionnelles**
 - 816 programmes, subventions ou bourses dont 299 mentionnent spécifiquement le français comme critère ou élément important (recherche par mots-clés).



Les conseils subventionnaires

■ Politique sur les langues officielles du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et du Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG)

Engagement « à respecter, dans leurs activités et dans leurs décisions, les obligations législatives en matière de langues officielles » :

- Demandes pouvant être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- Services aux chercheuses et chercheurs offerts dans les deux langues officielles;
- Représentation des communautés de langue officielle équilibrée.
- Droit de délibérer dans l'une ou l'autre des langues officielles.



Les conseils subventionnaires

- **Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) reconnaissent :**
 - qu'« un faible nombre relatif de subventions octroyées ainsi qu'une plus petite somme totale versée pour les demandes en français par rapport à celles soumises en anglais ».
- **Ils attribuent ce déséquilibre :**
 - au fait que « seul un petit nombre des demandes de subventions soumises aux IRSC chaque année sont rédigées en français » et que « les sommes réclamées dans les demandes rédigées en français sont en moyenne plus petites que celles dans les demandes en anglais ».



Les conseils subventionnaires

- **Plusieurs raisons amèneraient les francophones à présenter leur demande en anglais :**
 - la composition des équipes de recherche ;
 - la prédominance des publications et des revues en anglais ;
 - la [faible] confiance dans le processus d'évaluation par les pairs pour les demandes présentées en français.



Les conseils subventionnaires

Extrait du module de formation

La dualité linguistique canadienne peut engendrer la partialité lors d'examens par les pairs, en particulier envers les francophones :

- la culture scientifique accorde une plus grande importance aux recherches publiées en anglais;
- les évaluateurs des propositions en français ne maîtrisent pas toujours parfaitement le français;
- les demandeurs et les évaluateurs peuvent craindre que leurs compétences en langue seconde soient évaluées par leurs pairs.

Les recherches démontrent que :

- « les éditeurs et les évaluateurs ont peu de connaissance et de sensibilité en ce qui a trait aux difficultés éprouvées par les collaborateurs dont la langue maternelle n'est pas l'anglais mais qui doivent rédiger dans cette langue ».



En conclusion

- Au Québec, les cadres institutionnels d'évaluation de la recherche, tant ceux des universités que des organismes subventionnaires, n'exigent pas formellement la publication en anglais.
- Malgré cela, les communautés académiques ressentent une pression liée à l'évaluation de la recherche et publient de plus en plus d'articles en anglais.



En conclusion

- Il semble exister un paradoxe de l'évaluation par les pairs par lequel la liberté académique, qui permet l'adoption collégiale de critères d'évaluation, peut favoriser la publication en anglais dans l'embauche et la promotion des membres du corps professoral.
- Tout changement en faveur du français ne peut provenir que d'une transformation des pratiques d'évaluation au sein du corps professoral.



Questions?

Émilie Paquin Julie Francoeur Vincent Larivière

✉ emilie.paquin@umontreal.ca
julie.francoeur@umontreal.ca
vincent.lariviere@umontreal.ca

🌐 dcsf.cirst.ca/

🦋 [@chaire-dcsf.bsky.social](https://bsky.app/profile/@chaire-dcsf.bsky.social)



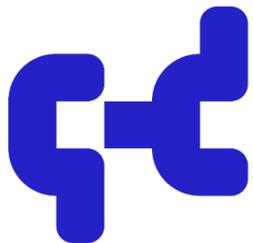
Chaire de recherche du Québec
Découvrabilité des contenus
scientifiques en français

Merci!

Merci!

Vincent Larivière

vincent.lariviere@umontreal.ca
[@lariviev.bsky.social](https://bsky.app/profile/lariviev.bsky.social)
unesco.ebsi.umontreal.ca



Chaire de recherche du Québec
Découvrabilité des contenus
scientifiques en français

Partenariat France-Québec – avancement et objectifs

■ 14 mai 2024

- Inauguration du Partenariat

■ 9 avril 2025

- Installation des comités français et québécois
- Projets et équipes

■ Fin août 2025

- Dépôt de deux rapports et de recommandations

■ Automne 2025

- Vers une stratégie conjointe France-Québec sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français



Partenariat France-Québec – mandats de recherche

- **La découvrabilité de la recherche scientifique en français : définitions, diagnostic et recommandations**
 - Définir la découvrabilité en contexte académique
 - Défis et enjeux propres au secteur

*« En somme, la question de la découvrabilité en recherche semble se confronter à un phénomène relativement inédit : **la disparition progressive des contenus savants diffusés en langue française**, au-delà de leur simple invisibilisation, comme c'est plus souvent le cas en culture. »*



Partenariat France-Québec – mandats de recherche

■ Facteurs qui influencent la découvrabilité

- Premier rapport
 - Facteurs non-technologiques, notamment l'évaluation de la recherche, la science ouverte et la vulgarisation scientifique
- Deuxième rapport
 - Facteurs technologiques, notamment les possibilités et limites de l'intelligence artificielle générative et des technologies de la traduction
- Troisième rapport
 - Synthèse et recommandations

